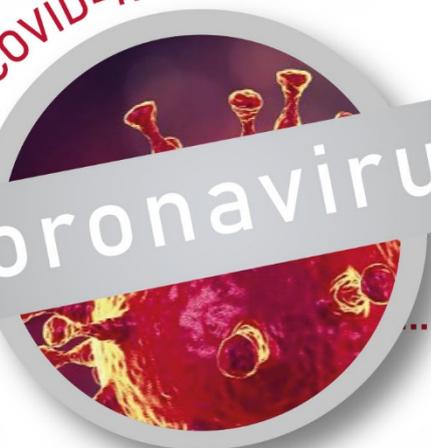


COVID-19

Coronavirus



# Conférence de presse

25 mai 2020

Volet sanitaire



## SOMMAIRE

Depuis le 11 mai, l'ARS Nouvelle-Aquitaine assure le pilotage général du dispositif DEPISTER – TRACER - ISOLER

- **DEPISTER : Identifier le plus rapidement possible les cas possibles de Covid-19** **p 3**
  - Qui peut se faire tester ? p 3
  - Qui réalise les tests ? p 4
  - Quelle offre de dépistage en Nouvelle-Aquitaine ? p 4
  
- **TRACER : Repérer rapidement les personnes contacts pour casser les chaînes de transmission du virus** **p 5**
  - Niveau 1 | les professionnels de santé libéraux mobilisés en première ligne
  - Niveau 2 | l'Assurance maladie, opérateur des plateformes départementales, mobilise son réseau 7 jours sur 7 p 5
  - Niveau 3 | L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la gestion des chaînes de contamination complexes et des cas groupés p 8
  - Focus cas groupés p 12
  
- **ISOLER : Repérer rapidement les personnes contacts pour casser les chaînes de transmission du virus** **p 13**

### Contact presse

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

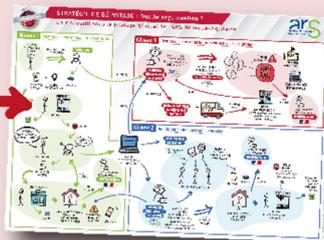
## Depuis le 11 mai, l'ARS Nouvelle-Aquitaine assure le pilotage général du dispositif DEPISTER – TRACER - ISOLER

Le déconfinement risque d'entraîner de façon mécanique une hausse des contacts au sein de la population et donc une hausse de la transmission du virus. Afin d'éviter une reprise de l'épidémie et un phénomène de deuxième vague, la stratégie nationale a pour objectif de **dépister le plus rapidement possible toutes les personnes symptomatiques et leurs contacts**, ainsi que les personnes les plus à risques de formes graves. Les résultats des tests doivent parvenir dans un délai maximum de 24h pour permettre la mise en place rapide du processus d'isolement, de recherche des personnes contacts et de gestion des éventuels cas groupés.

### Le pilotage général de ce dispositif de DEPISTER – TRACER - ISOLER est assuré à l'échelon régional par les ARS

- La recherche des personnes contacts est gérée avec l'appui des médecins de ville et des établissements de santé, l'Assurance Maladie et l'ARS,
- L'appui non-sanitaire à l'isolement est placé sous la responsabilité des préfets de départements avec l'appui des collectivités, en étroite coopération avec l'ARS.

Voir infographie du dispositif sous le pilotage général de l'ARS



### 1. DEPISTER : Identifier le plus rapidement possible les cas possibles de Covid-19

#### Qui peut se faire tester ?

Des tests de dépistage systématique sont mis en place pour toutes les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 (même légers) et toutes les personnes qui ont été en contact rapproché avec des personnes testées positives au Covid-19. Ces tests peuvent être réalisés de façon plus large dans le cadre de dépistages massifs organisés en structures collectives ou communautés (établissements de santé, EHPAD, écoles...). Ces tests virologiques (RT-PCR) permettent de détecter la présence du virus via un prélèvement naso-pharyngé.

#### 3 OBJECTIFS PRIORITAIRES |

- 1- Mettre en place des opérations de dépistage systématique autour de tout cas groupé identifié en Nouvelle-Aquitaine, en procédant à des investigations larges,

## Volet sanitaire

- 2- Mettre en place des **opérations de dépistage en direction des publics les plus éloignés du système de santé**, en développant notamment des lieux de prélèvement spécifiques dans les quartiers Politique de la ville et en renforçant les équipes mobiles sur ces territoires,
- 3- Poursuivre la stratégie de **dépistage systématique dans les hébergements collectifs**, notamment dans les EPHAD, les établissements médico-sociaux et les foyers de travailleurs migrants, **y compris en l'absence de premier cas constaté**.

### Qui réalise les tests ?

Ces tests sont réalisés **uniquement sur prescription médicale d'un professionnel de santé ou sur demande de l'Assurance maladie**. Ils sont pris en charge à **100 % par l'Assurance maladie**. Ils peuvent être faits dans les laboratoires privés et hospitaliers, par des infirmiers libéraux au cabinet ou à domicile (sous la responsabilité d'un laboratoire de biologie médicale) et par les équipes mobiles des laboratoires hospitaliers et privés dans le cadre de l'organisation de dépistages en structures collectives.

### Quelle est l'offre de dépistage en Nouvelle-Aquitaine ?

Un travail important a été réalisé ces dernières semaines, par les délégations départementales de l'ARS, et en collaboration avec les établissements de santé et les laboratoires, pour renforcer la capacité de dépistage dans chaque département et aboutir à **une forte capacité de tests en région Nouvelle-Aquitaine**.

**12 000** prélèvements et **10 000** analyses par jour possibles en Nouvelle-Aquitaine

**279** sites de prélèvements identifiés et cartographiés sur [sante.fr](https://sante.fr)

**90** laboratoires « drive » mobilisables

**78** équipes mobiles de prélèvement opérationnelles

**60 000** tests PCR réalisés depuis le début de l'épidémie dont environ **30 000** depuis le déconfinement

## 2. TRACER : Repérer rapidement les personnes contacts pour casser les chaînes de transmission du virus

Les Agences régionales de santé sont responsables de la coordination générale de ce dispositif de recherche des personnes contacts à risque avec le plein concours des cellules régionales de Santé publique France.

Dès lors qu'une personne est identifiée comme porteuse du Covid-19, un travail d'**identification des personnes contacts** de cette personne est engagé.



### Je suis une personne contact à risque si :

- **J'ai partagé le même lieu de vie** que le cas confirmé (testé positif au Covid-19) ou probable (signes cliniques et visibles au scanner),
- J'ai eu **un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'un mètre**, quelle que soit la durée (ex : conversation, repas, flirts, accolade, embrassade). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme personnes contacts à risque,
- J'ai **prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins**,
- J'ai **partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas** ou est restée en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- Je suis **élève ou enseignant de la même classe scolaire**.

### L'identification de ces personnes contacts s'articule en 3 niveaux :

#### Niveau 1 | les professionnels de santé libéraux mobilisés en première ligne

Le rôle des professionnels de santé, notamment les généralistes et infirmiers et les établissements de santé, est fondamental. Ils ont pour missions de :

- **Porter une attention particulière à toutes les personnes présentant des symptômes évocateurs du Covid-19**, même légers afin de prescrire le plus rapidement possible un test virologique et les masques et de mettre en place les mesures d'isolement avec le patient, dont l'arrêt de travail si nécessaire,
- **Identifier avec le patient malade toutes les personnes contacts avec lesquelles il vit** afin de renseigner ces informations dans amelipro, permettant ainsi aux équipes de l'Assurance maladie de démarrer la recherche des personnes contacts en dehors de la cellule familiale. Le professionnel délivre également l'ensemble des conduites à tenir au patient et à ses contacts proches,
- **Alerter sans délai l'ARS face à un cas suspect au sein d'une structure collective ou d'une communauté** afin que l'ARS puisse mettre en place rapidement les mesures de gestion adaptées (cf. niveau 3).

**L'ARS est chargée du rappel à intervalle régulier de tous les cas confirmés** repérés en niveau 1 pour suivre leur situation, leurs conditions d'isolement et leur donner des consignes sanitaires adaptées.

#### Niveau 2 | l'Assurance maladie, opérateur des plateformes départementales, mobilise son réseau 7 jours sur 7

Gérées par des équipes de l'Assurance Maladie, ces plateformes de niveau 2 ont pour mission de :

- Compléter le recensement des contacts du malade à partir des données saisies par le médecin dans l'outil « Contact Covid » en contactant le cas confirmé de Covid-19 et en répertoriant avec lui les personnes contacts, sur la base d'un questionnaire structuré et en

## Volet sanitaire

sollicitant l'expertise de l'ARS et de la Cellule régionale de Santé publique France en tant que de besoin,

- Obtenir, pour ce patient, les noms, prénoms, numéros de téléphone portable de ces personnes contacts,
- Contacter dans les 24h chacune des personnes contacts afin de les informer de leur potentielle exposition au virus et leur présenter les consignes sanitaires à suivre : observer un confinement de 14 jours et réaliser, idéalement à J+7 après le dernier contact avec le cas confirmé, un test de dépistage pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie,
- Assurer les transmissions vers le service médical pour la prescription des arrêts de travail, si nécessaire, et la reprise d'appels pour des cas complexes,
- Evaluer les éventuels besoins d'accompagnement social de ces personnes au cours de leur période d'isolement pour transmission au service social,
- **Signaler à l'ARS, qui assure le niveau 3, les cas confirmés présentant un nombre important de contacts à risque modéré ou élevé ou travaillant dans des collectivités à caractère sensible.**

L'enregistrement de ces personnes au sein du téléservice « Contact Covid » leur donne accès à un test et à des masques sans prescription médicale (consultations de l'outil par les laboratoires et les pharmacies). Au cours de ces appels, l'identité de la personne malade ne sera révélée à la personne contact que si son consentement a été recueilli par le médecin au moment de l'enregistrement des données initiales sur amelipro.

La forte présence territoriale de l'Assurance Maladie, sa relation privilégiée avec les professionnels de santé et sa capacité à mobiliser très rapidement des collaborateurs expérimentés, ainsi que sa connaissance de l'organisation territoriale des soins dans les départements : autant d'atouts qui contribueront à l'efficacité de ce dispositif.

### Des équipes expérimentées dans l'accompagnement des professionnels de santé et des patients

Chaque département de Nouvelle-Aquitaine dispose ainsi d'une « brigade sanitaire » chargée d'identifier et d'informer les personnes contacts de toute personne testée positive au Covid-19. Composées dans un premier temps de personnels médicaux et administratifs relevant des Caisses primaires et des échelons locaux du service médical, expérimentés dans l'accompagnement des professionnels de santé et des patients dans leurs parcours de soins, ces plateformes pourront être appuyées dans un second temps, par des structures extérieures (communautés professionnelles territoriales de santé, maisons et pôle de santé, CCAS, plateformes territoriales d'appui, centres Covid dédiés, etc.).

Répartis en plusieurs équipes pour permettre aux plateformes de fonctionner 7 jours sur 7, de 8h à 19h, « les traceurs » ont également été formés aux modalités spécifiques du contact-tracing par les équipes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Ils interviennent dans le respect du secret médical.

#### **477** « traceurs »/enquêteurs sanitaires mobilisables en Nouvelle-Aquitaine

Charente : 25 ; Charente-Maritime : 40 ; Corrèze : 33 ; Creuse : 12 ; Dordogne : 27 ; Gironde : 100 ; Landes : 22 ; Lot-et-Garonne : 16 ; Pyrénées-Atlantiques : 85 ; Deux-Sèvres : 40 ; Vienne : 34 ; Haute-Vienne : 43

**1 040** personnes prises en charge au 20 mai 2020 (210 patients confirmés positifs au Covid-19 et 830 personnes contacts)



### Une organisation basée sur l'entraide et la réactivité

Afin de pouvoir s'adapter en permanence à la circulation du virus sur le territoire (tous les départements n'étant pas exposés de la même manière) et à l'évolution de l'épidémie, des plateformes départementales, organisées de façon souple et réactive, ont ainsi été mises en place. L'organisation de ces plateformes repose sur une logique d'entraide entre départements, qui permet de mobiliser rapidement le nombre de personnes nécessaires pour traiter les appels dans le respect des délais.

Les plateformes gèrent 2 types d'appels :

- **Les appels sortants** : Il s'agit des appels liés aux activités de tracing réalisés auprès des patients dits « patients zéro », ainsi qu'auprès des cas contacts (cf. description supra). En cas de débordement des appels sortants, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, il est prévu qu'une entraide soit activée au sein de la région ou entre régions.
- **Les appels entrants** : En complément des appels sortants gérés par chaque CPAM pour réaliser le contact-tracing, une ligne téléphonique nationale entrante a été ouverte (numéro : 09 74 75 76 78), sur laquelle les équipes de l'Assurance Maladie reçoivent les appels de personnes contacts Covid. Il s'agit de personnes contactées sans succès par les enquêteurs sanitaires, qui leur ont adressé un message leur demandant de rappeler l'Assurance Maladie. Gérés au niveau national dans un premier temps, ces appels vont désormais être pris en charge au niveau départemental.

En région Nouvelle-Aquitaine, chaque Caisse primaire va ainsi gérer les appels reçus au niveau de son département, sauf 4 Cnam, qui s'organisent en solution de gestion pluri-départementale. Concrètement, la plateforme contact-tracing de la Haute-Vienne va gérer les appels entrants pour 3 départements : Haute-Vienne, Pyrénées-Atlantiques, Creuse.

### Ouverture d'une ligne « orientation Covid »

En cette période de déconfinement, l'Assurance Maladie va ouvrir, dans la semaine du 25 mai, une ligne téléphonique permettant aux patients Covid de s'orienter dans l'offre de soins : trouver un médecin généraliste ou un centre de prélèvement pour la réalisation du test RT-PCR.

Cette ligne d'information et d'orientation accessible au **09 72 72 99 09** proposera un service **7j/7, de 8h à 19h**.

L'ouverture de cette ligne et la création de cette offre d'accompagnement feront l'objet d'une campagne de communication nationale.

### LE TELESERVICE « CONTACT COVID » |

Un téléservice dénommé « Contact Covid » élaboré par l'Assurance Maladie et accessible via ameli.pro permet aux médecins d'enregistrer l'ensemble des informations concernant leur patient et les éventuels personnes contacts qu'ils auraient recensés.

Ce recueil d'information débute lors de la première consultation au cours de laquelle le patient symptomatique est diagnostiqué, sous réserve d'une confirmation par un test virologique. Ce recueil doit être achevé dans les 24h suivant le résultat positif du test. Ce résultat sera la condition pour que la saisie dans ameli.pro puisse être achevée et que les éléments enregistrés soient transmis à la plateforme départementale.



## Une cellule d'appel à l'ARS pour assurer le suivi des personnes contacts

En plus du pilotage général du dispositif et du suivi de situations complexes « Niveau 3 », l'ARS intervient dès le niveau 2 en assurant le rappel à intervalle régulier de toutes les personnes contacts repérées par l'Assurance Maladie pour suivre leur situation, leurs conditions de quatorzaine et leur donner des consignes sanitaires adaptées.

### EN CHIFFRES |

**Au 24 mai au soir, plus d'un millier d'appels ont été donnés pour assurer ce suivi.**

Un important nombre d'appels à réaliser quotidiennement car chaque personne contact ou cas confirmé **est appelé 3 fois au cours de son isolement :**

- Un premier appel est donné **à J+3** pour apprécier **les conditions d'isolement, redonner les consignes et s'assurer que le test a bien été prévu par la personne.**
- **A J+9**, un deuxième appel est effectué, **pour poursuivre ce suivi d'un point de vue psycho-social et vérifier que la personne a bien effectué le dépistage.**
- **A J+14**, un troisième appel est réalisé pour **observer les conditions de fin d'isolement.**

## Niveau 3 | L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la gestion des chaînes de contamination complexes et des cas groupés

L'ARS Nouvelle-Aquitaine est responsable, en lien avec la cellule en région de Santé publique France, **d'identifier et d'investiguer les chaînes de transmission et les cas groupés, et de gérer de ces situations complexes** dans des délais très contraints afin de limiter au plus vite la propagation du virus.

### Détection rapide des chaînes de transmission et des cas groupés

L'enjeu du dispositif est de repérer le plus rapidement possible les possibles chaînes de transmission et cas groupés. Ce travail se fait sur la base de l'identification des cas Covid-19 et de leurs personnes contacts des niveaux 1 et 2 mais aussi via les alertes transmises directement aux équipes de l'ARS par les partenaires (Education nationale, établissements de santé et médico-sociaux, etc).

### Comprendre et agir vite

Gérer et résoudre ces situations complexes nécessitent plusieurs opérations visant à **identifier le plus rapidement possible les chaînes de contamination :**

- L'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la cellule régionale de Santé Publique France, mène tout d'abord **les investigations pour identifier les personnes contacts**, c'est-à-dire interroger **le ou les personnes initialement malades** pour retrouver les personnes à risque d'avoir contracté la maladie. Ces personnes dites « contacts » sont appelées individuellement **pour être informée, dépistée et organiser avec elles leur isolement.**

## Volet sanitaire

- **Une équipe mobile de réponse rapide pluridisciplinaire** intervient au sein de la structure pour réaliser les investigations nécessaires, organiser le dépistage et conseiller la structure dans la mise en place de mesures spécifiques.
- **Les résultats de la campagne de dépistage permettent de repérer de nouveaux cas** et de décider de la réalisation de nouveaux dépistages, ainsi de suite, jusqu'à qu'il n'y ait plus de nouveau cas positif et que les personnes contacts aient terminé leur quarantaine.
- La situation est suivie de près, jusqu'à sa résolution. **Pour cela, les structures sont accompagnées pour renforcer les mesures de gestion et les équipes de l'ARS assurent le suivi médical des cas positifs et des personnes contacts en isolement.** Un travail important qui permet de surveiller l'apparition de symptômes évocateurs du Covid-19 ou la survenue de complications chez les personnes malades.

### A SAVOIR |

La gestion des cas groupés a toujours fait partie des missions de l'ARS. Depuis le début de la crise, **près de 800 situations complexes ont été gérées par les services de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.**

De plus, l'activité de « contact-tracing » est également l'une des missions classiques de la cellule de veille d'alerte de gestion sanitaire de l'ARS, pour prévenir la survenue des épidémies, dans le cadre de la gestion des maladies à déclaration obligatoire (rougeole, méningite, tuberculose...).

### UNE SITUATION COMPLEXE, C'EST QUOI ? |

- **Un cas suspect ou confirmé au sein d'une collectivité à caractère sensible** : crèches, milieu scolaire (écoles, collèges, lycées), établissements de santé, EHPAD, établissements pour personnes handicapées, établissements pénitentiaires, structures de l'aide sociale à l'enfance, établissements sociaux d'hébergement et d'insertion, structures de soins résidentiels des personnes sans domicile fixe, communauté des gens du voyages, squats
- **Une suspicion ou l'identification d'une chaîne de transmission** (au moins 3 cas) **ou d'un cluster** (épisode de cas groupés définis par la survenue d'au moins 3 cas confirmés ou probable dans une période de 7 jours appartenant à la même communauté ou ayant participé au même rassemblement)
- **Un cas suspect ou confirmé au sein d'un rassemblement de plus de 10 personnes** (bureau, fête, commerce, entreprise...)

### Comment est organisée l'ARS pour assurer cette mission ?

#### Une cellule régionale d'investigation et de suivi

Pour assurer cette détection rapide et déployer rapidement les actions adaptées, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a créé une cellule régionale d'investigation et de suivi, rattachée à la cellule de crise régionale.



## Volet sanitaire

Cette cellule est composée de :

- **La cellule d'investigation et de suivi épidémiologique**, co-pilotée avec la cellule régionale de Santé publique France, est composée de 10 personnes avec une possibilité de renforcement rapide en cas de besoin. Elle fonctionne 7 jours sur 7 de 9h à 19h et a pour missions notamment :
  - La production et le suivi des indicateurs,
  - L'interprétation de la situation épidémiologique régionale,
  - L'expertise et l'appui à la classification des personnes contacts auprès des délégations départementales de l'ARS et des CPAM en tant que de besoin,
  - Le suivi et la traçabilité des situations complexes,
  - Le suivi des dépistages collectifs et l'analyse des données,
  - La formation au contact-tracing.
- **La cellule d'appel et de suivi actif des malades et des personnes contacts isolés** est composée d'une cinquantaine de personnes (médecins, internes de santé publique, étudiants en santé, administratifs). Opérationnelle 7 jours sur 7, cette cellule assure le suivi de la situation des personnes malades et des personnes contacts, leur rappelle les consignes sanitaires, s'assure de la bonne évolution de leur isolement, leur communique si besoin, les coordonnées pour bénéficier d'un accompagnement social à l'isolement si besoin, ou d'un accompagnement médico-psychologique et les ré-orientent vers les médecins traitant pour des questions médicales spécifiques.

### EN CHIFFRES |

- Chaque cas confirmé ou personne contact **est rappelé 3 fois**,
- Au 24 mai au soir, **un millier d'appels ont été passés** pour assurer ce suivi.

- **La cellule de réponse téléphonique** pour répondre à la population et aux professionnels sur toutes les questions relatives au Covid-19. Cette cellule fonctionne 7 jours sur 7 et répond sur des thématiques très vastes (ex : transmission du virus, mesures de prévention, prélèvements, masques, continuité des soins, prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap, personnes en situation d'affection de longue durée, arrêts de travail, déplacements, ...).

Plus de **20 000** appels ont été traités depuis le début de l'épidémie.

### 12 cellules départementales d'appui

Chaque délégation départementale de l'ARS a mis en place sa cellule départementale d'appui, des cellules de crise délocalisées pour suivre et gérer la situation sur le terrain.



## Volet sanitaire

### Le rôle des Cellules départementales d'Appui (CDA) :

- Elles sont le point unique de gestion de la crise au sein de la délégation départementale,
- Elles coordonnent toutes actions et décisions devant être prises et aident aux actions de communication visant à informer la population (sous l'autorité DG ARS et/ou du préfet).
- Elles apportent une aide à la décision du préfet et assurent l'information du Centre opérationnel départemental (COD) via le représentant de l'ARS et les cellules de crises des établissements de santé et médico-sociaux (cette mission peut éventuellement être assurée par le siège de l'ARS en cas de déclenchement de la CRAPS).

### Leurs missions en phase d'alerte :

- Elles diffusent les alertes et instructions aux établissements de santé et médico-sociaux, aux libéraux, et aux différents acteurs.

### Leurs missions pendant la gestion de la crise :

- Rassembler toutes les informations concernant la situation sanitaire exceptionnelle, évaluer le risque sanitaire et l'ampleur des moyens sanitaires à mettre en œuvre pour limiter, maîtriser et supprimer la source de la contamination,
- Coordonner et/ou assurer la continuité de la prise en charge des victimes (SAMU et CUMP) et l'organisation et de la continuité de l'offre de soins (ESMS, HAD, ambulatoire, transports sanitaires)
- Faire identifier et recenser par les SAMU, les cas/ victimes/ impliqués,
- Assurer la surveillance épidémiologique et la surveillance santé environnementale,
- Assurer la prévention vis-à-vis de toutes les victimes potentielles,
- Réceptionner les demandes d'appui d'expertises formulées par la préfecture et assurer le suivi ; Animer et mobiliser les sources d'expertise
- Formuler et coordonner les demandes de renfort en moyens humain,
- Sécuriser les approvisionnements des établissements de santé et médico-sociaux et officines en médicaments et denrées,
- Assurer la coordination des moyens de réponse sanitaire (produits de santé) et moyens spécifiques
- Mettre en place un suivi de crise en relayant les instructions nationales et en délivrant les messages sanitaires (sous l'autorité du préfet et/ou DG ARS).

### Organisation de l'intervention d'équipes mobiles de réponse rapide

Elle comprend des médecins, des infirmiers, des épidémiologistes et personnels administratifs et sa composition peut être adaptée en fonction de la situation. Le concours des services de santé scolaire, de la protection maternelle et infantile, des SDIS, des services de santé au travail et des services communaux d'hygiène et de santé peut être demandé.

L'équipe dispose de ses propres équipements de protection, de kits de prélèvement et de moyens de transports mobilisables à la demande. Elle doit pouvoir prescrire des tests de diagnostic biologique en tant que de besoin.

#### Ses missions :

- Identifier les contacts et les orienter vers les filières de prélèvement et/ou de prise en charge ;
- Assurer la collecte des données individuelles administratives de chaque personne à prélever ;
- Interroger les personnes et caractériser la nature des contacts et le niveau de risque ;
- Délivrer la conduite à tenir individuelle ;
- Effectuer les prélèvements biologiques et assurer leur transport, ou orienter de façon prioritaire les personnes vers les laboratoires de biologie en mesure de les réaliser.

## Focus « Cas groupés »

### Qu'est-ce qu'un cas groupé ?

Un cas groupé est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. L'existence de ces cas groupés signifie qu'il y a, localement, une ou plusieurs chaînes de transmission actives.

### En chiffres

- **43 situations complexes** sont actuellement en cours dans la région
- Près de **800 signalements pour des situations complexes** ont été traités par l'ARS depuis le début de l'épidémie (y compris cas suspects)

## Des exemples de situations maîtrisées

### La gestion du cluster lot-et-garonnais

Le 10 mars 2020, 24 personnes ont été testées positives au Covid-19 dans une zone géographique déterminée du Lot-et-Garonne, dont 4 d'entre elles avaient participé au rassemblement évangéliste de Mulhouse.

- Sur la base d'une liste de personnes contact élaborée par Santé publique France, **la délégation départementale de l'ARS a mobilisé sans délai le groupement hospitalier de territoire (GHT) pour organiser 6 équipes mobiles capables d'assurer des prélèvements à domicile, dès le 11 mars.**
- Sur 95 personnes dépistées, 10 nouveaux cas confirmés ont été détectés dans 7 foyers familiaux différents. Aucune hospitalisation n'a été nécessaire mais ces **10 personnes ont été immédiatement isolées.**

**Cette action ciblée et précoce a permis de maîtriser ce cluster naissant et de sensibiliser la population du territoire aux mesures barrières.**

### La gestion du cas groupé d'Eglise-Neuve-de-Vergt (24)

Le 30 avril 2020, l'ARS a été informée d'un cas confirmé de Covid-19 à l'Eglise-Neuve-de-Vergt en Dordogne. La recherche des cas contacts a mis en lumière que cette personne avait assisté à des obsèques fin avril dans ce village.

- **L'ARS a tout de suite engagé une action pour repérer les personnes contacts** et assurer un dépistage visant à stopper la chaîne de contamination sur cette commune.
- **127 personnes ont été dépistées** avec l'appui très réactif de la Maison de santé pluriprofessionnelle de l'Eglise-Neuve-de-Vergt et du service d'hospitalisation à domicile du Centre hospitalier de Périgueux.
- **Au total 9 personnes ont été détectées positives au Covid-19** dont le cas initial. Aucune hospitalisation n'a été nécessaire mais ces personnes ont été immédiatement isolées à domicile. L'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les médecins du territoire, assure un suivi de leur état de santé et leur a rappelé les gestes barrières pour stopper la chaîne de contamination.

**Cette situation a pu être maîtrisée en moins d'une semaine grâce à la réactivité de tous les acteurs (ARS, secteur libéral, secteur hospitalier, laboratoire d'analyse, ...).**



### Accompagnement de l'ARS lors de situation complexe milieu scolaire

L'ARS a participé avec les collectivités à l'élaboration des recommandations **pour l'adaptation au milieu scolaire des mesures barrières, désinfections, gestion des circulations, restauration.**

**Par ailleurs, en cas d'apparition d'un cas de covid au sein d'un établissement, la délégation départementale accompagne l'établissement, la préfecture, la collectivité et l'éducation nationale dans la gestion de l'évènement :**

- Identification des cas contacts, périmétrage des dépistages à réaliser,
- S'assure des conditions de suivi sanitaire et d'isolement du patient Covid+ et des personnes contact retenues par l'ARS (environnement professionnel et privé)
- Organise le dépistage,
- Emet un avis sanitaire sur le risque que la communauté scolaire relève d'un cluster et sur les conditions de reprise.

### **3. ISOLER : Comment est organisé l'isolement des malades et des personnes contacts à risque ?**

---

La réussite de la stratégie de mise à l'écart des cas positifs (en isolement) et de leurs contacts (en quatorzaine préventive) est essentielle pour casser les chaînes de contamination du Covid-19. Elle est placée sous la responsabilité de la Préfecture .

Pour les personnes positives au Covid-19, un isolement jusqu'à la guérison sera réalisé, soit 2 jours après la fin des symptômes. Pour les personnes contacts à risque, elles devront être isolées jusqu'à 14 jours après la dernière exposition avec la personne malade.

Le principe et l'importance de cet isolement devront être soigneusement expliqués aux personnes concernées afin de favoriser le respect des consignes dans la durée. **Ces personnes feront l'objet d'un suivi sanitaire régulier par l'ARS** et, selon le besoin de chaque personne, d'un accompagnement (social, matériel, psychologique) assuré par la cellule territoriale d'appui à l'isolement créée au sein des préfectures.

Ces personnes seront isolées à domicile ou, si l'isolement à domicile n'est pas possible, dans un lieu dédié (hôtel, centres de vacances, lieux d'hébergement collectif appartenant à des collectivités...). Les préfectures sont chargées d'organiser la logistique autour de ces lieux et **l'ARS assurera l'accompagnement et le suivi sanitaire.**





## + infographie Niveau 3